

LES FORMATIONS E-LEARNING DE VISIONCOMPLIANCE RECONNUES PAR LA SAQ POUR LA RE-CERTIFICATION

Les formations e-learning de VisionCompliance sont reconnues par la SAQ pour la re-certification des conseillers clientèle bancaire.

8 packages de e-learning représentant de 6h à 78h de formation sont à disposition des établissements bancaires. Cette formule « package » assure une souplesse dans le choix des formations par les banques et leurs collaborateurs.

LA RE-CERTIFICATION SAQ

La validité des certificats SAQ est limitée à trois ans. Une re-certification est ensuite nécessaire pour renouveler le certificat SAQ.

C'est dans le cadre de cette re-certification que les packages e-learning de VisionCompliance sont disponibles.



Swiss Association for Quality

NOUS CONTACTER

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions:

+41 22 807 28 00
 info@visioncompliance.ch
 www.visioncompliance.ch

PACKAGES DISPONIBLES



7 heures

Package 1 : US Tax

- Qualified Intermediary
- FATCA



6 heures

Package 2: Tax

- CRS
- FATCA



5 heures

Package 3 : Standard

- Les risques liés aux activités transfrontière
- La lutte contre le blanchiment d'argent (Niveau 1)
- Les règles de comportement LSFIn



6 heures

Package 4: Global

- La lutte contre le blanchiment d'argent (Niveau 2)
- La connaissance du client (KYC)
- Les règles de comportement LSFIn
- Les abus de marché



6 heures

Package 5: Général

- L'article 305bis du Code pénal suisse
- Sanctions internationales et embargos
- Les abus de marché



6 heures

Package 6: Advanced

- Les risques liés aux activités transfrontières
- La lutte contre le blanchiment d'argent (Niveau 2)
- Sanctions internationales et embargos
- La connaissance du client (KYC)



6 heures

Package 7: Elementary

Lutte contre le blanchiment d'argent (niveau 2)

- Les abus de marché
- Sanctions internationales et embargos
- La connaissance du client (KYC)



8 heures

Package 8: Essential

- Lutte contre le blanchiment d'argent (niveau 1)
- Lutte contre le blanchiment d'argent (niveau 2)
- L'ayant droit économique et les formulaires CDB
- La connaissance du client (KYC)
- Les risques liés aux activités crossborder